

FICHE TECHNIQUE

Salles des séminaires de Maison Forte

Renseignements administratifs :

Mairie de Vourles
26 rue Bertrange Imeldange
69390 VOURLES
Tél. : 04.78.05.12.05
Fax : 04.72.31.06.98

Les salles : Domaine de Maison Forte
2 rue des Vallières
69390 VOURLES

Responsable : M. Philippe MANCINI – Tél. 06.77.64.67.97 – Courriel : servicetechniques@vourles.fr

Renseignements techniques :

- Nombre maximum de personnes assises : 150
- Parking : les occupants sont invités à se garer sur le parking du domaine de Maison Forte, qui est composé de 66 places.
- Horaires d'utilisation : de 8H00 à 4H00 maximum le week-end
- Horaires de réservation :
 - 1 journée : 8H00 à 18H00
 - 2 jours : du samedi 8H00 au dimanche 18H00
- Matériel mis à disposition : 19 tables rondes dont 5 tables rondes de 1,80 mètres et 14 tables rondes de 1,50 mètres, 6 tables rectangulaires 70cm par 1,80 mètres, 170 chaises, 2 porte-cintres.
Le matériel de sonorisation ainsi que la vaisselle ne sont pas fournis.
- Equipements : extincteurs.
- Locaux annexes mis à disposition : cuisine (1 réfrigérateur, un bac à évier, 2 tables en inox, 1 four, 1 chauffe-plats, 1 petit congélateur, 1 lave-vaisselle 2 poubelles inox), deux toilettes (homme, femme et personnes handicapées).
- Poubelles : il est demandé à chacun de déposer dans les poubelles prévues à cet effet les bouteilles d'eau, papiers et autres détritiques. Le tri sélectif des déchets doit impérativement être respecté. Le verre est à déposer dans le container mis à disposition prévu à cet effet

Utilisation des salles :

Remise des clés : L'ouverture et la fermeture des salles s'effectuent à l'aide d'un badge magnétique. L'occupant doit prendre rendez-vous avec M. MANCINI 15 jours avant la manifestation. Le rendez-vous doit être fixé au plus tard le vendredi 15h, précédant la location. La salle ne pourra être utilisée que pendant les horaires accordés par le Maire. Les salles de séminaires ne seront accessibles à compter de 18H30 le vendredi sur accord de la Mairie.

Etat des lieux : l'inventaire et l'état des lieux sont faits dans la matinée (et avant 9h) suivant la clôture de la manifestation par le responsable désigné par la commune, en présence de l'utilisateur.

En cas d'urgence :

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

N° d'astreinte mairie (en cas d'incident grave : coupure électrique générale, panne de gaz, inondation...) : 06.75.82.19.79

SAMU : 15

Centre antipoison de Lyon : 04 72 11 69 11